

INFORMATION CONCERNANT LA PRATIQUE DE LA PÊCHE SUR L'ÉTANG INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE CHAUSSEE A LA LANTERNE

La Communauté de communes des 1000 Etangs a fait l'acquisition de l'étang de la Grande Chaussée sur la commune de La Lanterne. Dans une perspective de renforcement de l'offre touristique, et avec la volonté de l'ouvrir aux habitants du territoire. Une acquisition destinée à être un véritable outil de valorisation et de promotion, qui conjugue tourisme, économie et biodiversité.

Le 26 juin 2019, s'est tenue une réunion en sous-préfecture avec les services de la DDT, l'Agence de l'Eau, l'EPTB Saône et Doubs, la Commission Locale de l'Eau (CLE) de nappe du Breuchin et la Fédération de Pêche.

Concernant la pêche et au regard de la réglementation en vigueur et des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe du Breuchin, nous nous devons d'engager la mise en conformité de l'étang afin de bénéficier d'un statut nous permettant d'ouvrir ce plan d'eau à la pratique de la pêche. Le statut actuel de l'étang est incompatible avec la pêche telle que nous l'avions initialement envisagée. Ce travail qui induit des délais d'instruction qui peuvent s'avérer plus ou moins long, nous oblige à interrompre la gestion de la pêche telle que nous l'envisagions et fermer celle-ci tant que l'ensemble des dispositions réglementaires ne sont pas respectées. Au-delà de cet aspect purement halieutique, la recherche de réduction ou de suppression des impacts de cet étang sur le milieu naturel dans le cadre d'une série de travaux ou aménagements visant à l'intégrer dans un projet environnemental ambitieux peut nous obliger, au regard des résultats de l'étude en cours, à retarder la mise à disposition de ce site à un public pêcheur.

Nous sommes dans l'obligation de mettre l'étang en conformité. A ce titre, nous devons interdire l'usage de la pêche et mettre ce plan d'eau en réserve pendant la durée des travaux.

Notre ambition doit concilier de manière exemplaire le développement touristique avec la bonne gestion de la ressource en eau, de nos milieux aquatiques naturels et des espèces qui y vivent.

Conscients de ces enjeux environnementaux la collectivité a mandaté un bureau d'études avec un cahier des charges prévoyant la recherche et l'étude de tous les scénarii d'aménagement visant à réduire l'impact de l'étang sur les eaux libres. L'étude en cours s'inscrit dans une démarche globale portée par la DDT, la Fédération de Pêche et la CLE en direction des propriétaires de plans d'eau pour faire émerger des pistes de travail coordonnées et concertées pouvant bénéficier à l'eau, ce bien commun indispensable à toute forme de vie.

Le travail mené se fait en collaboration et en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires à savoir la Fédération de Pêche, l'Agence de l'eau, la DDT, la CLE et l'EPTB Saône et Doubs. A l'issue de ces travaux d'aménagement et de mise en conformité, l'étang de la Grande Chaussée sera ouvert aux locaux et aux touristes pour la pratique de la pêche.

Néanmoins, vous pouvez venir dès à présent, vous balader et pique-niquer aux abords de l'étang.

Merci pour votre compréhension